



# Transition énergétique

## Position du MEDEF Centre

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), premier réseau d'entrepreneurs de France, représente 800 000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs : industrie, commerce, services.

Deux réseaux complémentaires assurent sa représentativité : les 76 fédérations professionnelles et les 135 MEDEF territoriaux et régionaux. [www.medef.com](http://www.medef.com)

**Le MEDEF Centre est composé des 6 MEDEF départementaux et de 11 branches professionnelles. (Cf. annexe 1)**

Ses objectifs sont d'assurer le lien entre organisations d'employeurs, représenter les entreprises du Centre dans les instances régionales, publiques ou privées, et assurer une présence active au niveau de tous les rouages économiques de la Région, optimiser l'action des MEDEF départementaux et des branches professionnelles, promouvoir le développement économique et social régional, contribuer à améliorer l'attractivité de la région Centre.

### **Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de croissance et d'emploi**

Le MEDEF Centre est mobilisé dans le débat sur la transition énergétique dont les enjeux sont essentiels pour notre économie.

Les conclusions qui seront tirées engageront notre avenir pour les 20 à 30 prochaines années et auront un impact significatif pour la compétitivité, donc l'emploi et l'activité des entreprises : producteurs et fournisseurs d'énergies, entreprises de services en efficacité énergétique, opérateurs de réseaux, entreprises consommatrices voire intensives en énergie, fournisseurs de produits, de technologies ou de services dans l'industrie, le bâtiment, les transports, etc.

#### **Faut-il une transition énergétique et si oui, pourquoi ?**

Cette question doit être posée clairement : le débat ne doit pas partir du postulat selon lequel la France serait en retard face au défi du changement climatique et que l'urgence rendrait nécessaires des mesures radicales sans justification économique. **La France est en avance dans la lutte contre l'effet de serre et ne représente que 1,2 % des émissions mondiales de CO2.** Ses points faibles en matière énergétique ne sont donc pas à rechercher du côté climatique, même si les efforts doivent être poursuivis.

En revanche, **la France doit relever un véritable défi économique et le débat doit la conduire à faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de relance de l'économie, de ré-industrialisation et d'emploi.**

### **La France est en avance en matière de changement climatique.**

Grace à ses choix historiques en matière de mix énergétique et à la mobilisation de nombreux acteurs, en particulier de l'industrie, la France est un des meilleurs élèves de la planète :

- Les émissions françaises de gaz à effet de serre ont baissé de 7% entre 1990 et 2010, tandis que celles de la Chine progressaient de 219% et celles de l'Inde de 179%.
- La France figure parmi les économies industrialisées les moins émettrices de gaz à effet de serre du fait de ses choix historiques d'une production électrique fondée sur le nucléaire et sur les énergies renouvelables (hydraulique). Avec 186 g CO2/\$ PIB, la France affiche la 2<sup>ème</sup> performance de l'Union européenne (UE) et l'une des meilleures au monde (moyenne mondiale : 443 g CO2/\$ PIB).
- 90% de l'électricité produite en France provient de moyens qui n'émettent pas directement de gaz à effet de serre. La France est ainsi le 2<sup>ème</sup> pays le moins émetteur de CO2 en Europe pour la production d'électricité juste après la Suède. Avec 89 g de CO2 par kWh, le contenu CO2 de l'électricité produite en France est plus de 4 fois inférieure à celui de l'UE (356 g)<sup>1</sup>.
- La Chine émet 20 fois plus de CO2 que la France. L'UE à 15 qui émettait 14% du CO2 mondial en 1990, voit sa part retombée à 10%.

**La France en Europe et l'Europe dans le monde peuvent donc se prévaloir d'être au premier rang mondial de la lutte contre l'effet de serre. Tout effort supplémentaire serait très coûteux pour notre pays.**

### **La France doit relever un défi de compétitivité en matière énergétique.**

Comme le rappelle le rapport Gallois l'énergie est un facteur déterminant pour notre **compétitivité. Le débat qui s'engage est avant tout économique.** Il doit permettre de répondre aux défis suivants :

- **Dégradation de la capacité de la France à payer sa facture énergétique**, qui s'est alourdie de 5,4 Md€ l'an passé, pour s'établir à 67,8 Md€. Pour financer nos importations d'énergie, il faut à la fois diminuer les besoins en énergie et développer la capacité d'exportation de l'industrie.
- **Remise en cause de l'avantage compétitif en matière de prix de l'électricité** : la France, avec le choix historique du nucléaire et de l'hydraulique, a bénéficié d'une relative indépendance énergétique et d'un prix de l'énergie particulièrement compétitif, à la fois pour les ménages et les consommateurs industriels. Cet avantage relatif tend à se réduire pour l'industrie car nos partenaires mènent des politiques énergétiques qui intègrent un volet de protection et de renforcement de leur industrie. Compte tenu des liens qui unissent la France et l'Allemagne, des différences de coûts énergétiques supportés par les entreprises auraient des conséquences majeures. L'Allemagne a pris des

---

<sup>1</sup> Source : AIE, *Emissions from fuel combustion*, 2012

mesures (dérogation à la taxe écologique, coûts d'accès au réseau réduits, TVA non applicable) qui rendent le prix effectif de l'électricité pour ses industriels électro-intensifs (une cinquantaine d'entreprises) comparable à celui payé en moyenne par leurs homologues en France.

- Aujourd'hui, tous les industriels de la région Centre bénéficient de tarifs de l'électricité bien moins élevés qu'en Allemagne. En effet, pour le segment de 70 à 150 GWh par an, ce qu'aucune entreprise ne dépasse en région Centre, les prix sont de 122 €/MWh en Allemagne, et de 65 €/MWh en France. (source : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services - 4 pages n°23 d'avril 2013)

- **Révolution énergétique mondiale et conséquences sur la compétitivité de l'industrie :**

L'exploration et l'exploitation des gaz et huiles non conventionnels modifient profondément le scénario énergétique et industriel de certaines grandes puissances.

Aux Etats-Unis, le prix du gaz est désormais 3 à 4 fois plus faible qu'en Europe ; la production d'hydrocarbures non-conventionnels a relancé de façon très significative la rentabilité de l'industrie, notamment chimique, au point que de nombreux groupes relocalisent aux Etats-Unis des sites de production. Les gains de pouvoir d'achat des particuliers sont également importants.

**La France, qui pourrait disposer de ressources importantes, doit évaluer son potentiel réel.**

Une exploitation dans des conditions acceptables sur le plan environnemental, lui permettrait de disposer d'une ressource dont les bénéfices contribueraient à la balance commerciale, la diminution de notre dépendance, la compétitivité, l'investissement et la création d'emplois.

Donc, avant tout, la France doit s'interroger sur la demande d'énergie à horizon 2030/2050. Sa ré-industrialisation, bénéfique à la croissance et l'emploi, aura des conséquences en termes d'augmentation de la consommation d'énergie, qu'il s'agisse des industries classiques, ou de celles liées aux TIC. Il convient également d'évaluer l'impact des hypothèses de réduction de la demande d'énergie : décroissance, repli de la France sur elle-même.

**Dans ce contexte, le débat doit faire de la transition un levier de compétitivité, de relance de l'économie française et de ré-industrialisation.**

# Comment aller vers la sobriété et l'efficacité énergétique ?

## Contexte de la transition énergétique:

Le thème de l'efficacité énergétique a le mérite de représenter, dans son principe, un levier consensuel entre la grande majorité des acteurs, pouvoirs publics, entreprises et citoyens. **Consommer mieux, c'est consommer moins et réduire sa facture d'énergie.**

Ce nouveau modèle doit permettre de répondre aux défis du changement climatique tout en garantissant à chaque consommateur un accès permanent à une énergie compétitive. Pour les entreprises, les points clés d'une politique énergétique cohérente sont les suivants :

- La transition énergétique doit être un levier de **compétitivité économique**.
- Les acteurs économiques ont besoin de **visibilité et de stabilité** dans une industrie très capitalistique avec des temps de retour longs.
- C'est également une **formidable opportunité de créer des champions industriels dans des filières d'avenir** : services d'efficacité énergétique, énergies renouvelables, infrastructures énergétiques, gestion intelligente de l'énergie.
- Le meilleur financement de la transition énergétique est la mise en place de **prix de l'énergie qui couvrent les coûts réels**, et sont complétés par des dispositifs sociaux pour les plus vulnérables
- Les pouvoirs publics doivent créer les conditions favorables à l'émergence d'une industrie de l'efficacité énergétique en soutenant **l'innovation et à la recherche**.

Aussi, compte tenu du rôle déterminant de l'énergie dans la compétitivité des entreprises, le MEDEF souligne la nécessité de:

- promouvoir en priorité les actions d'efficacité énergétique rentables économiquement
- développer des modes de financement ou de garanties innovants long terme, et favoriser les contrats de performance énergétique notamment au travers de partenariats public-privé

## Propositions générales du MEDEF Centre sur l'efficacité énergétique:

- En général (résidentiel, tertiaire, industriel) : développer les systèmes actifs de pilotage des installations d'énergie, avec les services associés permettant de maintenir et d'améliorer l'efficacité des installations d'énergie : développer tous les équipements permettant de bénéficier pleinement des investissements dans les smart grids.
- Dans le bâtiment : mettre en œuvre, au meilleur rapport coût efficacité, des actions sur le bâti et les équipements techniques, permettant de diminuer les consommations à

service rendu constant ou amélioré. Prévoir la maintenance afin de conserver et améliorer les bonnes performances.

Cela passe notamment par un renforcement des mesures incitatives en direction des ménages, en privilégiant les 4 millions de foyers précaires. La diffusion plus large de la notion d'approche en coût global et la sensibilisation des acteurs doivent également être assurées.

- Dans l'industrie : soutenir les efforts de R&D en faveur des plateformes industrielles ; développer les possibilités de synergies des besoins et ressources énergétiques entre les territoires industriels et urbains ; soutenir les entreprises mettant en place des systèmes de management de l'énergie ; développer les actions valorisant les déchets énergétiques (pompes à chaleur sur effluents industriels...).
- Dans le transport : poursuivre l'amélioration du parc (motorisation thermique) et les efforts de développement de technologies alternatives en milieu urbain et à longue distance, améliorer l'organisation sociétale de la mobilité dans les métropoles et périphéries, multiplier les solutions multimodales innovantes.
- Dans les réseaux : renforcer et adapter les réseaux de transport et de distribution pour accompagner la nouvelle répartition géographique du mix en utilisant les fonctionnalités qu'offrent les réseaux (smart grids, power to gas).

**Le MEDEF Centre préconise notamment les propositions suivantes :**

- Le secteur du bâtiment représente 43% de la consommation d'énergie primaire en France. Il faut donc maximiser les efforts sur la rénovation thermique dans le résidentiel collectif et les secteurs tertiaires :
  - o Pour le résidentiel, un programme national ambitieux de rénovation des logements des particuliers fondé sur un « parcours de rénovation énergétique » centré sur les logements les plus énergivores et s'appuyant sur l'exploitation d'un « passeport rénovation » (diagnostic énergétique approfondi et une préconisation personnalisée de travaux de rénovation)
  - o Un guichet unique, service public local de l'efficacité énergétique, qui coordonne les structures locales existantes et identifie les habitats les plus dégradés.
- Pour le secteur tertiaire, encourager l'investissement dans des installations et process efficaces énergétiquement en favorisant les contrats de performance énergétique
- Assurer le développement des compteurs communicants qui permettent d'améliorer la qualité de service et d'encourager la maîtrise de la demande énergétique à travers des offres compétitives et créatives des fournisseurs d'énergies

## Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?

Le débat doit permettre d'éclairer les citoyens sur les impacts des options proposées. Il faut travailler sur des scénarios transparents, contrastés et chiffrés sur les 3 volets de la politique énergétique : protection de l'environnement, compétitivité, sécurité d'approvisionnement. Il convient de prendre en considération des éléments clés suivants :

- **Les atouts du mix français doivent continuer à bénéficier à l'économie** : le choix du nucléaire nous confère plusieurs atouts majeurs : La France est le 4<sup>ème</sup> pays le plus compétitif de l'UE en matière de prix pour les entreprises ; 90% de l'électricité provient de moyens qui n'émettent pas directement de gaz à effet de serre. La filière nucléaire représente plus de 125 000 emplois directs en France, 115 000 indirects et 170 000 induits, soit au total 410 000 emplois. La France compte des acteurs d'envergure internationale sur l'ensemble de la chaîne de valeur : conception de réacteurs, fourniture de combustible, maîtrise d'ouvrage, exploitation, équipements, recherche et développement ; le nucléaire est l'un des principaux postes excédentaires de la balance commerciale. Pour accompagner ces atouts, il est nécessaire de promouvoir les plus hauts standards de sûreté nucléaire. Elle doit aussi profiter pleinement des politiques publiques qui ont permis la construction d'infrastructures électriques et gazières de premier plan auxquelles il serait économiquement contreproductif de renoncer.
- **La cible de mix énergétique souhaité en 2025 devra être évaluée avec pragmatisme et la trajectoire de transition devra être ajustée en fonction de la performance de l'économie française dans les prochaines années.** Un scénario de faible croissance économique conduit en effet à renchérir fortement les coûts liés à une évolution du mix de production d'électricité alors même que les ressources disponibles pour financer les investissements nécessaires seront, dans cette hypothèse, moins importantes.
- **Le gaz restera une énergie clef du futur à 2050** : le gaz est souvent la solution la moins coûteuse pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Ceci renforce l'accent mis sur les gaz de schiste, dont l'exploitation serait un atout pour la France.
- **Le pétrole continuera de jouer un rôle important dans le mix mondial, européen et français.** Le pétrole représente près de 50% de l'énergie finale consommée en France. Même si sa part est appelée à diminuer dans les décennies à venir, il restera prépondérant. Sa disponibilité et la maturité technologique et économique de son utilisation seront clefs.
- **Le développement des énergies renouvelables doit se poursuivre** en privilégiant les filières et les technologies les plus compétitives.

- **Les scénarii doivent intégrer la dimension de sécurité d’approvisionnement**, être robustes aux aléas (température, production variable, risques géopolitiques), et prendre en compte les conditions locales, spatiales et temporelles, ainsi que le contexte international (rôle positif des interconnexions).

**Quelques compléments concernant le mix-énergétique de la production d’électricité**

<h2 style="color: #008080;">En France</h2> <p>Source : ERDF</p>	<h2 style="color: #008080;">En région Centre</h2>
<p><b>MIX-ÉNERGÉTIQUE EN 2012</b></p> <p>RÉPARTITION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nucléaire : 75,2 %</li> <li>Hydraulique : 12 %</li> <li>Thermique : 9 %</li> <li>Éolien : 3 %</li> <li>Photovoltaïque : 0,8 %</li> </ul> <p><b>LE RACCORDEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES</b></p> <p>Évolution du raccordement des installations éoliennes et photovoltaïques sur dix ans</p> <p>6,8 GW (Éolien) / 3,1 GW (Photovoltaïque) - sept12</p>	<p><i>Pour mémoire, la région Centre est exportatrice de 80 % de l’électricité qu’elle produit</i></p> <p><b>4 CNPE</b></p> <p><b>Mais aussi :</b></p> <p><b>335 producteurs &gt; 36 kVA</b></p> <p><b>9000 producteurs &lt; 36 kVA</b></p> <p><b>765 MW d’ENR raccordés au réseau de distribution d’électricité</b></p>

<h3 style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px;">NUCLÉAIRE</h3>	<h3 style="background-color: #008000; color: white; padding: 2px;">ÉNERGIES RENOUVELABLES</h3> <p style="font-size: small; color: #008000;">Source : CRE et Cour des comptes</p>									
<p><b>49,5 €/MWh</b></p> <p><small>Source : Cour des comptes</small></p>	<table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;"> <p><small>Hydraulique</small></p> <p><b>15-20 €/MWh</b></p> </td> <td style="width: 25%;"> <p><small>Éolien terrestre</small></p> <p><b>82 €/MWh</b></p> </td> <td style="width: 25%;"> <p><small>Éolien en mer</small></p> <p><b>+ de 220 €/MWh</b></p> </td> <td style="width: 25%;"> <p><small>Photovoltaïque</small></p> <p><b>de 229 €/MWh (moyennes installations) à 370 €/MWh (petites installations)</b></p> </td> </tr> </table>				<p><small>Hydraulique</small></p> <p><b>15-20 €/MWh</b></p>	<p><small>Éolien terrestre</small></p> <p><b>82 €/MWh</b></p>	<p><small>Éolien en mer</small></p> <p><b>+ de 220 €/MWh</b></p>	<p><small>Photovoltaïque</small></p> <p><b>de 229 €/MWh (moyennes installations) à 370 €/MWh (petites installations)</b></p>		
<p><small>Hydraulique</small></p> <p><b>15-20 €/MWh</b></p>	<p><small>Éolien terrestre</small></p> <p><b>82 €/MWh</b></p>	<p><small>Éolien en mer</small></p> <p><b>+ de 220 €/MWh</b></p>	<p><small>Photovoltaïque</small></p> <p><b>de 229 €/MWh (moyennes installations) à 370 €/MWh (petites installations)</b></p>							
<p><b>Malgré leurs coûts de construction colossaux, les barrages, une fois en place, présentent très peu de frais de fonctionnement et de maintenance.</b></p>	<div style="border: 1px solid #008000; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>À l’heure actuelle, l’éolien sur terre est l’énergie renouvelable (hors hydraulique) la plus proche de la compétitivité. Des travaux d’innovation et de développement industriel sont en cours pour rendre les autres énergies renouvelables également compétitives.</p> </div> <table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px;">THERMIQUE</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> <p><small>Charbon</small></p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> <p><small>Gaz</small></p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p><b>70-100 €/MWh</b> pour les nouveaux projets (charbon supercritique, cycle combiné gaz)</p> </td> </tr> </table>				THERMIQUE		<p><small>Charbon</small></p>	<p><small>Gaz</small></p>	<p><b>70-100 €/MWh</b> pour les nouveaux projets (charbon supercritique, cycle combiné gaz)</p>	
THERMIQUE										
<p><small>Charbon</small></p>	<p><small>Gaz</small></p>									
<p><b>70-100 €/MWh</b> pour les nouveaux projets (charbon supercritique, cycle combiné gaz)</p>										

## Les spécificités de la région Centre à prendre en compte

La région Centre présente un certain nombre d'atouts sur les filières émergentes relatives aux énergies renouvelables, au bâtiment à énergie positive, aux véhicules propres ...

Elle fait notamment partie des leaders nationaux avec la présence du S2E2, le pôle de compétitivité de référence des technologies de l'électricité intelligente et des smartgrids.

La région bénéficie également de ressources naturelles avec notamment la présence de la Loire, source froide propice aux centrales thermiques comme les centrales nucléaires, de gisements éoliens pris en compte dans le SRCAE, d'un réseau d'acheminement de gaz naturel et de grands sites de stockage ainsi qu'un potentiel important en biomasse et méthanisation qu'il conviendrait de quantifier dans une approche long terme afin de structurer une filière économiquement rentable.

Les emplois associés sont nombreux et leur préservation est essentielle :

## Plus de 14 000 emplois en région Centre

Énergie	Activité	Détail	Emploi (ETP)																								
Électricité	Production ( en régime permanent)	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 centrales nucléaires : <table border="1"> <thead> <tr> <th>site</th> <th>Production (TWh)</th> <th>emploi EDF</th> <th>emploi externe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Belleville</td> <td>19,6</td> <td>690</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Dampierre</td> <td>24,6</td> <td>1250</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Saint Laurent</td> <td>11,6</td> <td>690</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td>Chinon</td> <td>25,8</td> <td>1430</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>81,6</td> <td>4060</td> <td>1150</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>1 centre d'ingénierie : 1000 salariés et 200 ETP de bureau d'étude (essentiellement sur Tours)</li> </ul>	site	Production (TWh)	emploi EDF	emploi externe	Belleville	19,6	690	200	Dampierre	24,6	1250	300	Saint Laurent	11,6	690	250	Chinon	25,8	1430	400	Total	81,6	4060	1150	7 400
		site	Production (TWh)	emploi EDF	emploi externe																						
		Belleville	19,6	690	200																						
		Dampierre	24,6	1250	300																						
		Saint Laurent	11,6	690	250																						
Chinon	25,8	1430	400																								
Total	81,6	4060	1150																								
Transport	RTE	140																									
Distribution	ERDF + s/traitance	2 050																									
Commercialisation		430																									
Support		400																									
			<b>10 420</b>																								
Energie	Gestion de réseaux urbains, gestion d'installations énergétiques industrielles et tertiaires, offres multi-techniques complètes		2 650																								
	Production d'électricité et commercialisation d'énergie avec services associés		290																								
Infrastructures de gaz naturel	Distribution	GrDF	515																								
	Stockage	Storengy	120																								
	Transport	GRTgaz	70																								
			<b>3 645</b>																								



## **Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?**

### **Contexte de la transition énergétique**

Le débat doit permettre d'éclairer les citoyens sur les impacts des options proposées. Il faut travailler sur des scénarios transparents, contrastés et chiffrés sur les 3 volets de la politique énergétique : protection de l'environnement, compétitivité, sécurité d'approvisionnement. Il convient de prendre en considération des éléments clés suivants :

La France dispose d'atouts pour être en pointe : le rééquilibrage des fonds de recherche, l'existence d'ENR dans toutes les filières (éolien, photovoltaïque, hydrolienne, biométhane, biocarburants, solaire thermique...) et l'intérêt croissant porté à ces technologies par de grands acteurs, dénotent un réel dynamisme. La sélection de ces filières doit répondre à 4 critères : l'implication de plusieurs industries en mode coopératif, le développement d'un avantage compétitif, la rentabilité autonome des filières et le développement pérenne d'un emploi local.

Le coût des ENR doit rester maîtrisé. Pour 2013, la CRE anticipe une progression de 43% des charges des ENR électriques en 2 ans (5,1 Md€ contre 3,6 Md€ en 2011). Il convient d'agir sur plusieurs leviers :

- la poursuite des efforts de R&D ;
- une évolution des dispositifs de soutien et de régulation vers une logique de marché (appels d'offres, tarifs de rachat évolutifs) ;
- une rationalisation des délais des procédures pour les ouvrages de production des ENR ou les réseaux (ex. : Allemagne) ;
- l'intégration des contraintes techniques : réseaux de transport et de distribution, stockage, gestion de la demande, effacements de consommation, moyens thermiques pour pallier l'intermittence.

Les technologies doivent permettre de valoriser les ressources naturelles des territoires : géothermie, réseaux de chaleur, hydraulique, cogénération, etc.

La gouvernance territoriale doit favoriser un équilibre entre des compétences mieux traitées au niveau local (mobilité, ...), le modèle français de l'énergie fondé sur une solidarité nationale (péréquation, infrastructures,..) et les réalités techniques. Les enjeux de gouvernance européens et internationaux doivent également être pris en compte.

## Les spécificités de la région Centre à prendre en compte

### • **L'atout de ressources locales**

La région Centre a un potentiel de premier plan afin de contribuer à la construction d'un mix énergétique diversifié à partir des ressources disponibles localement. Elle pourrait ainsi tirer parti de l'optimisation économique et technique de solutions identifiées et mises en œuvre par les acteurs locaux. Ces solutions énergétiques locales doivent être développées en fonction de leur compétitivité, en concertation avec l'ensemble des acteurs (collectivités publiques, entreprises, opérateurs énergétiques...); tout en s'insérant dans un cadre cohérent avec les politiques nationales. La région Centre a vu se développer une filière bois énergie à partir de grands équipements publics (notamment pour les réseaux urbains de chaleur) ou privés dans le domaine industriel, tertiaire et agricole. Le secteur de la biomasse a vu émerger des instances de concertation rassemblant tous les acteurs, comme ARBOCENTRE, qui doit permettre de structurer une filière durable, source d'emplois locaux, tout au long de la chaîne, de la production du bois jusqu'à sa valorisation énergétique en passant par le transport et les plateformes de regroupement.

De plus, la filière biométhane et sa valorisation énergétique en carburant grâce à l'injection dans les réseaux, contribuent au développement de l'économie circulaire dans les territoires. Les projets de biométhane ont trois vertus, production d'un gaz vert réduisant à terme l'approvisionnement sur le marché mondial, valorisation énergétique des déchets ménagers, industriels et agricoles, et production d'un engrais efficace et en substitution partielle des engrais chimiques. La région Centre dispose également de nombreux atouts afin de permettre le développement d'équipements collectifs et de méthaniseurs territoriaux en créant des synergies entre les acteurs de la filière. A partir d'un travail mené en commun sur la cartographie et l'identification des gisements méthanisables issus du monde agricole, des entreprises notamment du secteur agroindustriel peu présentes en région Centre, et des collectivités et leurs prestataires (déchets, stations d'épuration, transports publics...), il serait dans l'intérêt des territoires de favoriser des approches partenariales entre les acteurs politiques et économiques.

En région Centre, déjà plus de 30 projets d'injection de biométhane sont en étude. Ils représentent un potentiel de 700 MWh de Gaz Vert soit déjà 5% de la consommation régionale. Miscible à 100% avec le gaz naturel, le biométhane peut être injecté dans les réseaux de gaz et valorisé sous forme de carburant. Ainsi, le biométhane carburant ou bioGNV cumule les qualités du Gaz Naturel Véhicule (GNV) en termes de moindre pollution locale et de bilan CO2 positif et offre une solution de carburant local et renouvelable pour la mobilité « lourde » : camion, bus, bennes à ordures.

Le biométhane peut également alimenter des cogénérations contribuant à « verdir » la production de chaleur couplée à l'électricité.

### • **La solidarité des réseaux électriques**

La région Centre est fortement exportatrice d'électricité vers le reste du pays, mais à l'inverse elle bénéficie de la solidarité nationale en matière de réseaux électriques.

En effet, la région Centre présente un caractère largement rural, à faible densité d'utilisateurs (252 hab/km<sup>2</sup> contre 403 hab/km<sup>2</sup> au plan national). Les coûts d'acheminement de l'électricité n'y sont pas totalement couverts par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public (T.U.R.P.E).

C'est le principe de la péréquation nationale des coûts, dans les comptes consolidés d'ERDF, qui permet d'assurer le même tarif d'acheminement que dans les régions plus denses.

Ce principe est une caractéristique historique forte du « modèle français » d'organisation du secteur électrique, avec des conséquences importantes sur l'aménagement du territoire. Il nous semble important de le préserver.

Autre élément de solidarité nationale portée par ERDF : la gestion des crises « réseaux » (incidents généralisés touchant des dizaines de milliers de clients) lors des événements climatiques de grande ampleur.

Certains épisodes de ces dernières années sont encore dans la mémoire des habitants de la région : les tempêtes Xynthia, Quintin, Joachim, les épisodes de neige collante. Lors des événements les plus récents, 95 % des clients de la région ont pu être réalimentés en moins de 24 heures.

ERDF est en effet en capacité de mobiliser dans des délais très courts des forces humaines et des ressources techniques massives venant de tout le pays.

- **Les atouts industriels**

Compte tenu des ambitions affichées par le SRCAE le développement d'une filière industrielle éolienne ne semble pas suffisamment engagé malgré quelques réalisations. Plusieurs entreprises ont élargi leurs activités vers la fabrication de pièces pour les éoliennes, certaines étant aidées par la Région ; un centre de maintenance a été créé à Sancheville pour l'entretien des éoliennes en Eure-et-Loir et dans les départements avoisinants. Enfin, même si ses machines ne sont pas destinées au territoire métropolitain, il convient de ne pas oublier le fabricant d'éoliennes Vergnet.

Par ailleurs, S2E2 est le pôle de compétitivité de référence des technologies de l'électricité intelligente et des smartgrids, au service de la gestion optimisée de l'énergie. Il rassemble plus d'une centaine d'acteurs industriels dont 70 % de PME, centres de recherche et organismes de formation. Créé à partir des régions Centre et Limousin, il rayonne aujourd'hui sur tout l'Ouest de la France. Pour mémoire, les domaines de compétence de S2E2 sont : les énergies renouvelables (production), les bâtiments (efficacité énergétique), les équipements et produits nomades (équipements industriels).

En matière d'emploi, compte tenu des pénuries régionales constatées, il est urgent d'accentuer la politique de promotion et de formation en direction des métiers scientifiques et techniques offrant dès à présent des débouchés dans les entreprises du secteur de l'énergie, du bâtiment, de la mécanique ou de la maintenance industrielle polyvalente.

## Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

### **Le débat doit conduire à poser les questions suivantes : combien ça coûte ? Qui va payer ?**

La transition énergétique conduit à des investissements considérables. Ils constituent pour l'essentiel des coûts fixes à long terme (30 à 40 ans). Il est indispensable de sécuriser leur financement à travers la future loi qui doit définir la trajectoire et les moyens pour atteindre l'objectif pour la part du nucléaire. La faisabilité du passage de 75 à 50% devra être analysée à l'aune des différents scénarios.

Le financement de la transition ne peut se faire que dans un cadre de vérité des coûts, à répercuter sur les prix payés par les consommateurs finals et de prévisibilité et de stabilité du cadre fiscal.

Le coût de la transition et sa répartition entre ménages et entreprises sera un enjeu majeur. L'Allemagne fait financer la transition par les ménages pour protéger l'industrie et sa compétitivité.

La France devra faire ses choix en connaissance de cause, en assurant des solutions adaptées aux cibles les plus vulnérables : ménages soumis à la précarité énergétique et entreprises fortement consommatrices exposées à la concurrence internationale.

**La question des coûts et des financements est décisive pour que les choix politiques puissent être faits dans des conditions de transparence et de réalisme économique qui seules garantiront la réussite de la politique énergétique de la France.**

## Quelle gouvernance ?

### Les compétences énergétiques à développer dans les territoires

**Les compétences des collectivités locales doivent être étendues ou renforcées dans l'exploitation des potentiels territoriaux en EnR, la promotion et la planification des politiques d'efficacité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et l'éducation, la formation et la sensibilisation aux enjeux énergétiques.**

Les territoires ont déjà des compétences approfondies dans les transports, l'habitat, la politique sociale et la formation. Ils peuvent compter sur des synergies avec leurs pouvoirs actuels pour étendre leurs domaines d'action en matière d'énergie.

Les collectivités locales, de par leur connaissance des territoires, doivent être étroitement impliquées dans la détermination de leur potentiel énergétique, pour les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, petite hydroélectricité...), en électricité, en chaleur et en biocombustibles, et les énergies récupérables (déchets...).

Les Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) avec les Agences Régionales de l'Energie doivent être confortés et coordonnés car ils :

- renforcent les concertations régionales et locales ;
- constituent un bon outil pour réaliser un état des lieux des potentiels et des besoins territoriaux
- donnent de la visibilité sur l'évolution de la demande, sur le développement des ENR, à tous les investisseurs publics et privés, et notamment aux opérateurs de réseaux pour planifier leurs investissements au plus juste.

Toutefois ces organes locaux devraient être améliorés sur plusieurs aspects :

- Un développement des analyses technico-économiques, pour hiérarchiser les projets en fonction des spécificités régionales et locales
- Un renforcement de la coordination entre SRCAE avec la vision nationale, notamment du point de vue du coût complet pour la collectivité

Par ses arbitrages nationaux, l'Etat garantit la politique énergétique nationale tout en s'appuyant sur les orientations locales définies dans les SRCAE.

Ces arbitrages doivent permettre de maîtriser l'impact sur les coûts et donc les prix payés par les consommateurs.

Pour préserver la cohérence nationale de la politique énergétique, la péréquation dans le domaine électrique et la solidarité entre les territoires, les recettes collectées nationalement (à travers les tarifs ou la CSPE) doivent être allouées selon des critères définis nationalement. La

politique énergétique à l'échelon national peut être complétée par des initiatives locales en cohérence avec les schémas régionaux (SRCAE, SRRER) : appels d'offres locaux, participations des territoires dans des projets de développement d'EnR.

### **Moderniser la gouvernance en préservant l'équilibre national du Système**

Le système électrique est géré au niveau national, en interaction avec les pays voisins, pour des raisons techniques et économiques :

- Garantir la sécurité d'approvisionnement et une optimisation des coûts, au bénéfice des consommateurs, en foisonnant les pannes et autres aléas et les moyens pour y faire face ;
- Permettre une meilleure utilisation et valorisation des ressources ENR décentralisées, en foisonnant leurs variabilités dépendantes des conditions météorologiques et en mutualisant tous les sites de production ;
- Assurer la solidarité entre les territoires qui ont de forts gisements de production et ceux qui en ont moins et entre ceux qui ont des comportements de consommation différents ;

La péréquation tarifaire est un choix réaffirmé par le législateur. Elle structure le système électrique français :

- Egalité territoriale dans l'accès à l'électricité ;
- Socle commun dans le prix de l'électricité (TURPE, TRV et CSPE) identique sur tous les territoires contrairement à l'eau ou aux transports par exemple ;
- Rôle d'amortisseur social et de lutte contre la précarité énergétique ;

Ces deux axes d'organisation nationale permettent d'équilibrer les investissements industriels pour être au plus près des besoins des territoires tout en réduisant les disparités de qualité de réseau ou de production.

**Tout en prenant en compte les aspirations des collectivités locales, l'évolution de la gouvernance doit préserver l'optimisation actuelle du système électrique : la gestion de l'équilibre offre/demande ainsi que la péréquation tarifaire doivent rester du niveau national.**

#### a) La régulation

Le système actuel de régulation au niveau national présente de nombreux avantages :

- Il permet d'assurer un contrôle homogène des opérateurs énergétiques dans l'intérêt des consommateurs et des collectivités locales ;
- Il est garant des avantages de la péréquation tarifaire.
- Il peut toutefois être enrichi en prenant plus en compte au niveau national les intérêts locaux grâce au développement de concertations ciblées.

La régulation du système électrique doit être maintenue et confortée au niveau national. Un renforcement de l'implication du niveau local pourra l'enrichir.

#### b) L'Etat stratège

Lorsque l'on observe un pays historiquement fortement décentralisé comme l'Allemagne, on peut constater que :

- La majeure partie du financement de la transition énergétique (à travers la contribution au financement des EnR) est pilotée nationalement, sur la base de dispositifs décidés

nationalement ;

- Il y a une volonté politique d'accroître encore ce pilotage national, afin de mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux

En France, l'Etat doit conserver les leviers de pilotage de la transition énergétique : il est le mieux placé pour définir une politique énergétique ambitieuse en tenant compte des enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux, ainsi que des opportunités et des risques associés. Cette politique doit donner aux acteurs économiques un cap clair et un cadre réglementaire stabilisé.

L'Etat a besoin de l'ensemble des parties prenantes, et notamment des collectivités territoriales, pour mieux l'informer sur les opportunités et les risques, au plus près du terrain, et lui permettre de piloter au mieux la politique énergétique nationale.

C'est pourquoi, le MEDEF propose des voies de modernisation de la gouvernance de la politique énergétique, s'appuyant sur plus de transparence et plus de concertation avec les acteurs territoriaux tout en maintenant le rôle essentiel de l'Etat stratège qui définit la politique énergétique du pays.

Cette transparence et cette concertation doivent également permettre aux collectivités locales de mieux assurer leur rôle au sein de la Transition Energétique, à travers leurs compétences dans l'aménagement du territoire, l'identification des potentiels d'ENR, le développement de transports plus respectueux de l'environnement, la pédagogie et la communication de proximité.

**Dans la politique énergétique du pays, l'Etat doit conserver un rôle de stratège : il décide selon l'intérêt national en s'appuyant sur la concertation locale pour arbitrer.**

## GLOSSAIRE

- AIE : Agence Internationale de l'Energie
- CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Electricité
- CRE : Commission de Régulation de l'Energie
- CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité
- ENR : Energies Renouvelables
- GNV : Gaz Naturel Véhicule
- SRCAE : Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie
- SRRRER : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables
- TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
- TRV : Tarifs réglementés de vente
- TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité



Mouvement des Entreprises de France

**MEDEF Centre**

## **Présentation du MEDEF Centre**

**Olivier RENAUDEAU** – Président

**Bruno BOUSSEL** – Délégué Général

Contact 02 38 78 18 14

14, Bld Rocheplatte - 45058 Orléans cedex 1

Le MEDEF Centre est composé des 6 MEDEF départementaux et de 11 branches professionnelles.

Ses objectifs sont d'assurer le lien entre organisations d'employeurs, représenter les entreprises du Centre dans les instances régionales, publiques ou privées, et assurer une présence active au niveau de tous les rouages économiques de la Région, optimiser l'action des MEDEF départementaux et des branches professionnelles, promouvoir le développement économique et social régional, contribuer à améliorer l'attractivité de la région Centre.

### Les MEDEF territoriaux de la région Centre :

- **MEDEF CHER**  
18 esplanade du Prado – 18003 BOURGES cedex 10151 - 02.48.69.74.50
- **MEDEF EURE ET LOIR**  
5 rue Vlaminck – CS 90261 – 28008 CHARTRES Cedex - 02.37.33.63.00
- **MEDEF INDRE - UDEI**  
15 place Lafayette – BP 225– 36004 CHATEAUROUX Cedex - 02.54.29.42.00
- **MEDEF LOIR ET CHER**  
59/63 quai Henri Chavigny – 41000 BLOIS - 02.54.52.41.40
- **MEDEF LOIRET – UDEL**  
14 boulevard Rocheplatte – 45058 ORLEANS CEDEX 1- 02.38.78.18.18
- **MEDEF Indre-et-Loire**  
13 rue Buffon – BP 1125 – 37011 TOURS CEDEX - 02.47.05.72.49



Les BRANCHES PROFESSIONNELLES adhérentes de la région Centre :

- **FFB - Fédération Française du Bâtiment**  
135 rue Jacques CHARLES - 45160 OLIVET- 02.38.42.13.45
- **F RTP - Fédération Nationale des Travaux Publics**  
32 rue Charles Sanglier- 45000 ORLEANS - 02.38.54.12.27
- **UIMM – Union des Industries et Métiers de la Métallurgie**  
7, route d'Orléans - 45380 La Chapelle Saint- Mesmin - 02.38.22.31.02
- **UNICEM - Union Nationale Interprofessionnelle des Carrières et Matériaux de Construction**  
Immeuble le Galaxie – Bât. C - Rue des Châtaigniers - 45140 ORMES -  
02.38.70.87.50
- **UIC - Union des Industries Chimiques**  
7, route d'Orléans - 45380 La Chapelle Saint- Mesmin - 02.38.22.75.67
- **PRISME - Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi**  
31 av. de Paris - 45000 ORLEANS - 02.38.54.77.20
- **FBF - Fédération Bancaire Française**  
11-13 place de Gaulle - 45000 Orléans - 02.38.77.65.94
- **TLF - Transport et Logistique de France**  
14 boulevard Rocheplatte - 45058 ORLEANS CEDEX 1- 02.38.78.19.62
- **FEPCSO – Fédération des Entreprises de Propreté**  
34, rue du sergent Leclerc - 37000 TOURS - 02.47.76.09.81
- **FFP – Fédération de la Formation Professionnelle**  
CESI, 959, rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET - Tél : 02 38 22 72 82
- **CRCC - Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes**  
19, rue Théophile Chollet - 45000 ORLEANS